

AVENANT
RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE NAUTIQUE SAINT AFFRIQUE
PROTOCOLE COVID-19

- **MESURES SANITAIRES**

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19 et de l'obligation pour les gestionnaires d'établissement aquatique recevant du public de rédiger et publier un règlement intérieur, le Centre Nautique Intercommunal de Saint-Affrique porte à la connaissance des usagers les dispositions ci-après constituant un avenant au règlement en vigueur.

Chaque utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie, et, à ce titre, il est demandé à tous de suivre les règles établies qui sont communiquées à l'entrée et principalement les règles sanitaires en tout lieu comme indiqué à suivre :

1 – les usagers se doivent de respecter les règles sanitaires, « gestes barrière », en particulier la distanciation physique minimale de 1 mètre.

2 – le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans le hall d'accueil et à la sortie ainsi que dans les parties collectives où la distanciation de 1 m ne pourra pas être respectée. 3 – du gel hydro alcoolique est à la disposition des usagers dès l'entrée dans le hall d'accueil et à l'entrée des sanitaires.

4 – un marquage au sol délimite dès l'entrée de la piscine la zone de distanciation. Chaque utilisateur devra se conformer à cette stricte mesure. Chaque usager rentrera individuellement, s'acquittera du droit d'entrée avant d'accéder aux parties communes. Le paiement par carte bancaire sans contact devra être privilégié lors du passage en caisse.

5 – chaque utilisateur doit se présenter avec un sac à usage de rangement des effets personnels, des vêtements y compris les chaussures.

8 – une douche savonnée ainsi que le passage par le pédiluve sont obligatoires pour l'accès au bassin. Du gel hydro-alcoolique est également à votre disposition dans la partie commune des vestiaires.

9 – le sac avec les effets personnels et les vêtements devra être déposé dans les gradins

10 – Le bassin sportif, le bassin ludique sont ouverts.

11 – aucun matériel ne sera prêté (palmes, frites, planches, lunettes.....). En ce qui concerne le matériel personnel, il devra obligatoirement être désinfecté avant et après son utilisation par un trempage dans un bac de désinfection prévu à cet effet. Les sèche-cheveux et sèche-mains ne seront pas accessibles.

12 – les parents seront autorisés uniquement dans l'espace gradins.

13 – le personnel en place sur le site est en charge du respect de ce règlement. Il doit prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du site en toute sécurité et peut prendre la décision d'une exclusion de toute personne qui enfreint ce dispositif sanitaire. Il reste à votre écoute pour toute question relative à cette mise en place et pour vous diriger dans les meilleures conditions.

- **Le Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le hall, à la sortie et dans les parties communes : vestiaires, sanitaires**